

Charte des achats responsables



# Charte des achats responsables .....

### Le mot du Président-Directeur Général



La mission que le Groupe Bel s'est donnée – apporter du sourire à toutes les familles par le plaisir de partager des produits gais, généreux et ce qu'il y a de meilleur dans le lait – est une promesse claire et engageante. Elle fixe un cadre très exigeant pour nos actions vis-à-vis de nos consommateurs, collaborateurs, fournisseurs et des communautés dans lesquelles nous opérons. Cette mission est le socle de notre politique de responsabilité sociale et environnementale.

Les enjeux économiques, environnementaux et sociaux qui émergent, et auxquels toute entreprise est confrontée, nous donnent de nouvelles responsabilités et le devoir de promouvoir une croissance durable. Mais pour que l'engagement de notre Groupe soit efficace et constructif, il doit être partagé, au sein de notre entreprise bien sûr, mais aussi par nos fournisseurs.

Cette Charte des achats responsables témoigne de notre volonté de promouvoir l'application des principes de développement durable chez nos fournisseurs, et de susciter des actions de progrès permanent sur les aspects sociaux et environnementaux de leur activité. C'est une démarche que nous souhaitons mener ensemble afin qu'elle se construise et s'améliore au fil d'une relation qui se veut être aussi profitable que responsable.



Antoine Fiévet Président-Directeur général

### Le mot du Directeur des Achats et de la Supply Chain Groupe



L'objectif de cette charte est de clarifier nos attentes vis-à-vis de nos partenaires fournisseurs et d'exposer les engagements de notre Groupe quant à l'environnement, au social, à l'éthique des affaires et à la maîtrise de la chaîne d'approvisionnement.

Notre ambition en matière de RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale), devenue un véritable engagement, se doit d'être partagée avec l'ensemble des fournisseurs de Bel.

Cette volonté s'inscrit dans la durée et vise à intégrer la RSE comme critère de sélection aussi important que les aspects de coût, qualité, service, innovation et maîtrise du risque.

Les équipes achat de Bel seront attentives au respect de cette charte et à vos côtés dans la construction de plans d'action permettant d'optimiser notre contribution conjointe au respect de ces engagements.







# Charte des achats responsables .....

### Introduction

Le Groupe Bel prend des mesures et des engagements pour relever les défis inhérents à ses activités. Il a formalisé ses enjeux, priorités et engagements dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et a obtenu des résultats concrets dans de nombreux domaines, tels que la sécurité alimentaire et la qualité, le rôle nutritionnel de ses produits, l'impact environnemental de ses activités et la citoyenneté d'entreprise.

La démarche RSE de Bel se nourrit des cinq valeurs fondamentales de l'entreprise : éthique, esprit d'innovation, enthousiasme, compétence et cohésion. Ces valeurs reflètent la façon dont le Groupe travaille à la fois en interne avec ses équipes et en externe avec ses partenaires.

- L'éthique basée sur l'honnêteté et la confiance mutuelle entre l'entreprise et ses collaborateurs, ainsi que sur le respect de nos consommateurs, de nos clients, de nos fournisseurs et de nos partenaires.
- L'esprit d'innovation étayé par l'anticipation, la créativité et l'attitude proactive de tous, à tout moment.
- L'enthousiasme générant dynamisme et audace, et contribuant à notre détermination à nous classer parmi les meilleurs.
- La compétence associant le savoir-faire traditionnel et les exigences d'un marché en évolution permanente. L'objectif du Groupe est d'améliorer les compétences individuelles et collectives, et de diffuser la connaissance afin d'exceller dans tous les domaines, partout dans le monde.
- La cohésion obtenue grâce aux échanges, à l'écoute et à un fort esprit d'équipe.

Par son adhésion au Pacte mondial des Nations Unies, le Groupe Bel assume pleinement sa responsabilité sociétale.

### Le Groupe Bel approuve les dix principes du Pacte mondial de l'ONU

### Droits de l'Homme

- Principe 1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ;
- Principe 2 : elles doivent elles-mêmes veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

#### Normes de travail

- Principe 3 : les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective;
- Principe 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- Principe 5 : l'abolition effective du travail des enfants ;
- Principe 6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

#### **Environnement**

- Principe 7 : les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement;
- Principe 8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement;
- Principe 9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

# Lutte contre la corruption

 Principe 10: les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.





### Pourquoi une Charte des achats responsables ?

Les fournisseurs jouent un rôle clé dans la réussite de notre entreprise. Nous souhaitons partager avec eux notre engagement vis-à-vis du développement durable et les impliquer à nos côtés dans une démarche de progrès continu.

La Charte des achats responsables présente les engagements de responsabilité sociale et environnementale (RSE) que le Groupe Bel demande à ses fournisseurs, mais également les engagements qu'il prend vis-à-vis d'eux.

Cette charte fait partie intégrante de l'approche du Groupe vis-à-vis du développement durable.

### Comment le Groupe Bel souhaite impliquer ses fournisseurs?

En travaillant avec Bel, les fournisseurs s'engagent à adhérer à cette charte et à collaborer pour mettre en œuvre les actions correctives nécessaires, dans une optique d'amélioration continue.

Ces recommandations ne constituent pas une liste exhaustive, mais nous pensons que la publication de ce document permettra à nos fournisseurs de jauger leurs performances et d'établir des plans d'amélioration internes. En tant que tel, nous considérons ce processus comme évolutif, interactif et collaboratif.

La conformité aux principes précités compte parmi les critères d'évaluation des fournisseurs. Le respect de cette charte est une condition déterminante pour assurer la continuité de la relation entre Bel et ses fournisseurs.

### **Engagements du Groupe Bel envers ses fournisseurs**

### **Traitement loyal des fournisseurs**

Nous traitons nos fournisseurs avec honnêteté, équité et respect. Nos activités d'achat obéissent à des normes éthiques et professionnelles élevées, conformément à notre « Charte d'éthique des achats ».

### **Sélection impartiale**

Nous sélectionnons nos fournisseurs de manière impartiale en fonction de critères prédéfinis, explicites et transparents : qualité, service, technologie, coût... et impact environnemental et social des produits et services proposés.

### Confidentialité et droits de propriété intellectuelle

Nous respectons le caractère confidentiel des informations techniques et commerciales qui nous sont communiquées par nos fournisseurs. Nous respectons également les droits patrimoniaux et de propriété intellectuelle de nos fournisseurs.

# Amélioration des performances de nos fournisseurs

Nous cherchons à construire avec nos fournisseurs des relations à long terme, dans une démarche d'amélioration commune. Nous nous engageons à aider nos fournisseurs stratégiques à se perfectionner si leurs résultats s'avèrent inférieurs aux pratiques requises. Nous cherchons avec nos fournisseurs à identifier des avantages mutuels en matière de développement durable, et nous échangeons avec eux nos pratiques d'excellence.

### Transparence de la communication

Nous nous engageons à communiquer régulièrement et de manière cohérente, en interne et en externe, à propos de notre Programme Achats Responsables.

### Fournisseurs de petite et moyenne taille

Nous intégrons des fournisseurs locaux à nos activités d'achat en vue de promouvoir le développement économique local.

### Refus de la dépendance économique

Nous cherchons à éviter entre Bel et ses fournisseurs toute dépendance économique qui pourrait mettre en péril l'une des deux parties. Nous développons donc des méthodologies et des plans d'action permettant de détecter ces situations et de prendre les mesures appropriées.



# Charte des achats responsables .....

### Les engagements fournisseurs requis par le Groupe Bel

### **ENVIRONNEMENT**

- Les fournisseurs respectent l'ensemble des lois et réglementations environnementales en vigueur. Ils conservent et tiennent à jour tous les agréments requis en matière d'environnement.
- Les fournisseurs adoptent le principe de précaution dans l'approche des problèmes environnementaux. Ils détectent, identifient et évaluent rapidement les risques environnementaux potentiels et prennent toutes les mesures appropriées pour les atténuer ou les éliminer lorsque c'est possible.
- Les fournisseurs développent et améliorent en permanence un système de gestion environnementale qui minimise leur impact sur l'environnement et réduit leur consommation d'énergie, leurs émissions de CO<sub>2</sub> et leur consommation d'eau, ainsi que leur utilisation de ressources naturelles non renouvelables ou de produits non respectueux de l'environnement.
- Les fournisseurs mettent tout en œuvre dans leur processus d'innovation pour développer des produits dont l'impact environnemental est le plus faible possible pendant tout leur cycle de vie.
- Les fournisseurs favorisent le développement d'une agriculture et de technologies respectueuses de l'environnement.
- Les fournisseurs respectent les normes de sécurité requises par la législation en vigueur ainsi que les politiques d'achat et de qualité du Groupe Bel, et mettent en œuvre une gestion de la sécurité basée sur la méthode de référence HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques).
- Lors de la mise en place des procédures de sécurité alimentaire, les fournisseurs de denrées alimentaires se réfèrent aux normes reconnues par la GFSI (Global Food Safety Initiative).



### Produits chimiques et dangereux

Les produits chimiques et autres matières dont la libération dans l'environnement constitue un danger sont identifiés, étiquetés et gérés afin de garantir que leur manipulation, transport, stockage, recyclage ou réutilisation ainsi que leur élimination se déroulent en toute sécurité. Des employés compétents sont formés et des procédures d'urgence sont prévues pour faire face à tout accident présentant un risque pour l'environnement.

### Eaux usées et déchets solides

Les eaux usées et les déchets solides provenant des activités, techniques industrielles et installations sanitaires sont surveillés, contrôlés et traités comme il se doit avant évacuation ou élimination.

# Émissions atmosphériques

Les émissions de composés organiques volatils, d'aérosols, de matières corrosives, de particules, de substances chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone et de déchets de combustion provenant des activités et du transport sont identifiées, surveillées, contrôlées et traitées comme il se doit avant d'être rejetées.

### Réduction des déchets, optimisation du recyclage

Tous les types de déchets sont surveillés et réduits ou éliminés à la source, ou éliminés selon des pratiques comme la modification de la production, l'amélioration des techniques d'entretien et des équipements, le remplacement des matières par d'autres, la conservation, le recyclage et la réutilisation des matières.

### **Pollutions locales**

Les émissions de bruits, poussières, odeurs, particules et toute autre source de pollution locale sont surveillées. Les fournisseurs mettent en place des mécanismes pour les minimiser.

Les fournisseurs tiennent compte de ces impacts sur le cycle de vie global de leurs produits, de la conception et de la production jusqu'à l'utilisation et la fin de vie, et développent un système de gestion approprié.

### Les engagements fournisseurs requis par le Groupe Bel

### PRATIQUES EN MATIÈRE DE TRAVAIL ET DE DROITS DE L'HOMME

En matière de travail et de droits de l'homme, les fournisseurs peuvent également se reporter au Programme mondial de conformité sociale (Global Social Compliance Programme).

Les fournisseurs s'efforcent de maintenir un environnement de travail où les employés bénéficient d'opportunités de formation et d'évolution, de récompenses pour leur contribution et d'un dialogue constructif avec leur employeur.

Les fournisseurs promeuvent et respectent la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les principes et les droits fondamentaux au travail, ainsi que la législation internationale en matière de droits de l'homme. Ils ne se font pas complices d'abus en matière de droits de l'homme. Dans ce contexte, les fournisseurs doivent mettre en place des mécanismes garantissant le respect des principes suivants sur leurs sites et sur ceux de leurs propres fournisseurs :

- Abolition du travail des enfants
- Élimination du travail forcé et obligatoire
- Liberté d'association et droit de négociation collective
- Élimination de la discrimination et traitement équitable sur le lieu de travail
- Respect de toutes les lois en vigueur en matière de salaires, avantages et temps de travail
- Protection de la santé et de la sécurité au travail

#### Abolition du travail des enfants

L'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail ne sera pas inférieur à celui de la fin de la scolarité obligatoire, normalement 15 ans au moins (ou 14 ans si la législation du pays l'autorise). Tous les jeunes travailleurs ont le droit de n'être astreints à aucun travail susceptible d'être dangereux ou de perturber leur éducation ou d'être préjudiciable à leur santé, leur développement physique, mental, social, spirituel ou moral.



Le Groupe Bel soutient l'utilisation de programmes, légalement reconnus, d'apprentissage sur le lieu de travail, et respecte l'ensemble des lois et réglementations régissant le travail des enfants et les programmes d'apprentissage.

### Élimination du travail forcé et obligatoire

Les fournisseurs n'utilisent en aucun cas le travail forcé, asservi ou involontaire ou encore le travail carcéral non rémunéré. Toutes les formes de travail, y compris le travail en heures supplémentaires, sont volontaires. Les travailleurs sont libres de quitter leur emploi dans la mesure où ils respectent la période de préavis spécifiée par la loi. La rétention, comme condition d'emploi, des papiers d'identité, passeports, certificats de formation, permis de travail ou tout autre document d'identification émis par le gouvernement, est interdite, de même que l'obligation pour les travailleurs de fournir des dépôts ou garanties financières.

# Respect de toutes les lois applicables en matière de salaires, avantages et temps de travail

Les fournisseurs se conforment, au minimum, à l'ensemble des réglementations relatives aux rémunérations et aux heures de travail, y compris celles qui concernent le salaire minimum, la rémunération des heures supplémentaires, les salaires à la tâche et tout autre élément de rémunération. Les fournisseurs pourvoient, en outre, aux avantages requis par la législation.

#### Santé et sécurité

Les fournisseurs veillent à ce que leurs activités ne nuisent pas à la santé et à la sécurité de leurs employés, de leurs propres fournisseurs et des populations locales. Les fournisseurs offrent à leurs employés des équipements de protection appropriés.



# Charte des achats responsables

### Les engagements fournisseurs requis par le Groupe Bel



### **ÉTHIQUE COMMERCIALE**

Avant toute chose, nous attendons de nos fournisseurs des niveaux élevés d'éthique personnelle et professionnelle, et qu'ils respectent les lois et réglementations en vigueur dans leurs pays d'activité.

### **Corruption**

Les fournisseurs s'engagent à lutter contre toute forme de corruption, y compris l'extorsion de fonds, la fraude et les pots-de-vin. Les fournisseurs s'interdisent d'offrir aux collaborateurs du Groupe Bel tout avantage (marchandises ou services gratuits, emplois ou opportunités) qui viserait à faciliter leurs activités avec notre entreprise.

### **Pratiques anticoncurrentielles**

Les fournisseurs prennent des mesures préventives afin d'éviter toute pratique ou comportement anticoncurrentiel.

## Confidentialité/droits de propriété intellectuelle

Les fournisseurs respectent la confidentialité des informations reçues qui sont la propriété du Groupe Bel, et n'utilisent jamais ces informations pour leur propre bénéfice. Les informations transmises dans l'exercice des activités doivent être exactes et justes, et ne doivent pas induire en erreur. Les fournisseurs prennent des mesures afin de garantir le respect des droits de propriété intellectuelle.

### Transparence et obligation de rendre des comptes

Les fournisseurs s'engagent à travailler dans la transparence et à rendre des comptes dans le cadre de leurs affaires.

# Conflit d'intérêt

Les fournisseurs du Groupe Bel doivent révéler toute situation pouvant apparaître comme présentant un conflit d'intérêt, et porter à son attention les cas où un collaborateur de Bel pourrait avoir un intérêt quelconque dans les activités du fournisseur, ou un lien économique personnel avec celui-ci.



#### **DIVERS**

#### Fournisseurs des fournisseurs

Les fournisseurs s'engagent à promouvoir les principes de cette Charte des achats responsables du Groupe Bel auprès de leurs propres fournisseurs.

### **Évaluation / surveillance**

Les fournisseurs disposent des procédures, outils et indicateurs nécessaires pour garantir le respect des principes mentionnés ci-dessus. Ils tiennent à jour les documents prouvant leur conformité avec ces principes.

Les fournisseurs répondent rapidement aux requêtes raisonnables des représentants du Groupe Bel quant à la mise en œuvre de ces principes.

Les fournisseurs acceptent d'être évalués ou audités par le Groupe Bel, ou par un tiers mandaté par lui, sur les principes énoncés ci-dessus.

### Non-respect

Si certains éléments de cette charte ne sont pas respectés, le fournisseur pourra être amené à préparer, documenter et mettre en œuvre un plan de mesures correctives afin d'améliorer la situation et de se mettre en conformité.

En cas de non-respect, le Groupe Bel pourra collaborer avec les fournisseurs ou les aider pour se mettre en conformité avec cette charte.

Nous nous réservons le droit de nous désengager vis-à-vis des fournisseurs ne respectant pas cette charte.

### **Communication et formation**

Les fournisseurs communiquent les principes de notre Charte des achats responsables à leurs collaborateurs dans la langue locale. Le Groupe Bel fournira les versions française et anglaise de la charte.

### Historique du document

Version 1 : créée en avril 2010. La Charte des achats responsables du Groupe Bel sera régulièrement revue et modifiée le cas échéant. Ces changements seront communiqués aux fournisseurs.

### Références

### Le développement durable chez Bel

www.groupe-bel.com

### Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

www.un.org

# Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

www.ilo.org

### OIT Sécurité et santé au travail

www.ilo.org

# Programme mondial de conformité sociale GSCP (Global Social Compliance Programme)

www.mygscp.com

# **Global Food Safety Initiative (GFSI)**

www.mygfsi.com

# Règlement EMAS (Eco-Management and Audit Scheme)

ec.europa.eu

### **Alliance internationale HACCP**

www.haccpalliance.org

### Systèmes de gestion environnementale ISO 14000

www.iso.org





Fromageries Bel Siège social - 16, boulevard Malesherbes 75008 Paris - France

Tél.: +33 (0)1 40 07 72 50

### www.groupe-bel.com

Société anonyme au capital de 10 308 502,50 € RCS PARIS B 542 088 067



PEFC/10-31-1209

Document imprimé sur papier certifié PEFC FCBA/08-00867



